



**VILLE DE SAINTE-ADÈLE**

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1194**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES**

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 20 mai 2014, adoptait le règlement suivant :

Règlement numéro 1194 pour la réalisation des futurs travaux de reconstruction du ponceau Deauville et du remplacement des conduites d'aqueduc sous le chemin Deauville sur les lots 2 233 174, 2 233 175, 2 233 315, 2 233 317, 2 233 319, 2 233 322, le tout incluant des travaux d'excavation et remblayage, fondation granulaire, béton bitumineux, fourniture de matériaux, déviation temporaire, éléments de sécurité et tous travaux connexes.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 1194 le 7 juillet 2014.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1381 boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: [ville.sainte-adele.qc.ca](http://ville.sainte-adele.qc.ca), sous l'onglet « Publications ».

**DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 16 juillet 2014**

**La greffière et directrice des services juridiques,**

**(s) Marie-Pier Pharand  
Marie-Pier Pharand  
Avocate**